

Angélique

**Quelle vision pour la fonction publique territoriale ? Qu'en est-il des droits et obligations ?
Découvrez le point de vue d'une juriste du centre de gestion.**

Angélique Sauvanet a 24 ans, elle est juriste au centre de gestion depuis presque 1 an. C'est son premier contrat. Découvrez son portrait à travers cet article !

DEPUIS COMBIEN DE TEMPS TRAVAILLEZ-VOUS DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

J'ai commencé par un stage de 13 semaines dans la fonction publique territoriale et plus spécifiquement au sein du centre de gestion du Morbihan (56).

Actuellement, je suis agent public non titulaire en CDD depuis presque 1 an au sein du centre de gestion du Doubs.

Cela fait donc à peu près 1 an et 3 mois que je travaille dans la fonction publique territoriale.

Pour ma part, il s'agit d'une vocation. J'ai fait un master en droit public intitulé « juriste, conseil de l'action publique ». Ce master forme principalement des étudiants qui seront amenés à travailler dans les administrations, c'est-à-dire essentiellement auprès de la fonction publique.

De plus, à l'issue de mon stage, j'ai su que je voulais m'orienter professionnellement dans la

fonction publique territoriale.

De même, pendant mes années d'études, l'ensemble des mes travaux portait (mémoire de recherche, mémoire professionnel, stage, etc...) sur le droit de la fonction publique.

POURQUOI ÊTES-VOUS "ENTRÉE" DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Je suis entrée dans la fonction publique principalement car je suis « spécialisée » dans le droit de la fonction publique.

C'est cette branche du droit public qui me passionne le plus. Je suis très contente de mon choix.

COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS VOTRE MÉTIER EN 3 MOTS ?

Indispensable...

Car en tant qu'agent public, le principal objectif est de servir l'intérêt général. Au CDG, mon travail se résume essentiellement à conseiller les employeurs de la fonction publique territoriale dans la gestion de leur personnel. C'est donc un métier qui mêle le juridique et les RH.

En conseillant les employeurs (mairie, établissement public, syndicat, communauté de com-

munes etc.) sur la gestion de leurs agents publics, nous servons non seulement l'intérêt général mais également nous le maintenons car c'est par le biais des agents que l'intérêt général est servi.

Sans les agents, les administrations ne pourraient pas convenablement fonctionner. Il serait dans ces cas-là impossible de servir l'intérêt général.

Sentiment de reconnaissance...

Le fait de se sentir utile, répondre aux questions et apporter des solutions. C'est une reconnaissance du travail accompli, effet positif professionnellement et personnellement.

Adaptabilité...

Le statut de la fonction publique est large : cela induit une diversité de questions de la part des employeurs. Il est primordial pour un conseiller statutaire de s'adapter à chaque situation et d'apporter une solution au cas par cas.

Le conseiller juridique statutaire ne se cantonne pas juste à dire le droit mais il apporte un véritable conseil avec des solutions à privilégier.

ALLEZ-VOUS CONTINUER DANS LA FONCTION PUBLIQUE ? POURQUOI ?

Angélique

**Quelle vision pour la fonction publique territoriale ? Qu'en est-il des droits et obligations ?
Découvrez le point de vue d'une juriste du centre de gestion.**

Oui je vais continuer dans la fonction publique car mon métier est de conseiller sur le droit de la fonction publique : ce serait difficile de faire autrement et pour moi c'est une passion.

C'est, selon moi, la branche dans le domaine public qui prend le plus en compte la dimension humaine.

J'ai également l'intention de passer les concours de rédacteur et d'attaché.

QU'EST-CE QUE VOUS DIRIEZ À UN JEUNE QUI SOUHAITE S'ORIENTER DANS LA FONCTION PUBLIQUE ?

Je ne lui dirais pas de venir pour le salaire, c'est évident. Mais en revanche, je lui dirais qu'il y a de belles possibilités, opportunités de carrière et d'évolution professionnelle notamment en étant fonctionnaire.

A l'heure actuelle, les jeunes changent de plus en plus de métier et la fonction publique a l'avantage de le permettre avec les nombreuses mobilités qui sont consacrées par le statut.

QUELLES SONT LES PROCHAINES ÉTAPES DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE ?

Comme la fin de mon CDD approche et que je vais prochainement changer de région, ma prochaine étape est de retrouver du travail dans la fonction publique et notamment dans un CDG.

Sinon sur le long terme, je n'envisage pas d'être Directrice Générale des Services ou autre, mais j'aimerais bien avoir un peu plus de missions à responsabilité. A voir. C'est encore trop tôt pour une véritable projection professionnelle.

QUEL REGARD PORTEZ-VOUS SUR LES DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES ?

Si en théorie, il existe de nombreux droits pour les agents publics, malheureusement en pratique, ils ne sont pas forcément pris en compte ou appliqués correctement (ex : protection fonctionnelle).

Ceux qui me paraissent être les plus importants sont notamment le droit syndical qui permet de favoriser le dialogue social, de construire et améliorer la fonction publique. Il y a aussi ceux liés à la protection et également le droit à la rémunération qui est essentiel.

Je ne pense pas qu'il y en ait trop, mais je pense que les agents peuvent parfois se perdre entre les obligations qui les incombent. Par exemple, il n'est pas simple de faire la différence entre le secret professionnel et la discrétion professionnelle. Le droit à l'information entré en vigueur le 11/03/23 pour moi est de trop.

Concernant les obligations, celle du traitement des personnes de manière égale et en toute neutralité me semble la plus importante. La déontologie l'est aussi, car elle est principalement fondée sur l'intérêt général, ce qui diffère de celle des entreprises, fondée sur un intérêt privé.

COMMENT VOYEZ-VOUS L'AVENIR DES DROITS ET OBLIGATIONS DES FONCTIONNAIRES ?

Il faut rendre certains plus explicites, lisibles, et également faire connaître ceux qui existent déjà car ce n'est pas toujours réalisé. Il faut aussi les rendre plus modernes et plus ancrés dans la réalité, comme une sorte de mise à jour.

QU'EST-CE QUE VOUS SOUHAITERIEZ POUR L'AVENIR ?

De réussir mon concours d'attaché pour être titularisée.